

# Sommaire



PRÉVOYANCE  
ASSURANCE DE PERSONNES  
Avril 2021



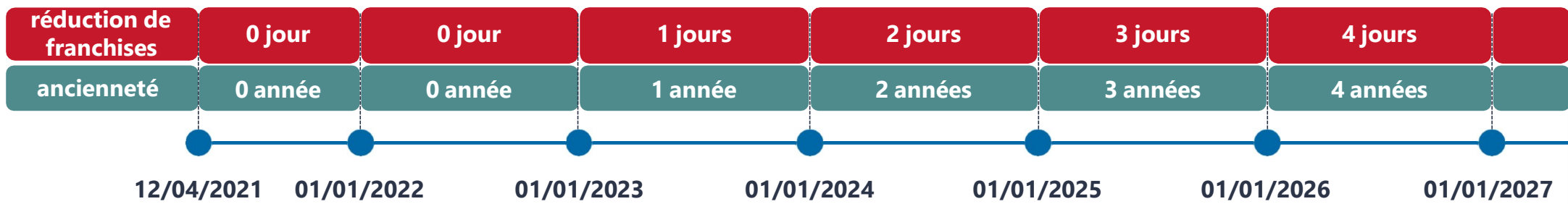
# L'incapacité de travail

## La bonification

Avantage CAP 



**Le principe** : la franchise appliquée à chaque garantie est réduite d'un jour par année d'ancienneté (1 année calendaire)



La bonification concerne les **3 garanties en cas d'incapacité** :

- Indemnités perte de revenu,
- Complément au régime professionnel,
- Remboursement des frais professionnels

L'exercice de la bonification s'exerce **une seule fois** dans la vie de l'adhésion

## L'incapacité de travail

### Le caractère forfaitaire des prestations

Avantage CAP 



« Pour les assurés exerçant une activité non salariée, les garanties indemnités perte de revenu, complément régime professionnel et les garanties en cas d'invalidité sont forfaitaires ».

- Cette disposition concerne uniquement **les travailleurs non salariés**
- La garantie Remboursement des frais professionnels est toujours indemnitaire

# L'incapacité de travail

## Le forfait maternité

Avantage CAP 



La maternité donne lieu au versement d'un forfait par assuré dont le montant correspond à :

La naissance intervient avant le <b>12<sup>ème</sup> mois</b> * :	Aucun forfait
La naissance intervient <b>entre le 12<sup>ème</sup> et le 24<sup>ème</sup> mois</b> * :	15 IPR plafonnées à 800 €
La naissance intervient <b>entre le 25<sup>ème</sup> et le 36<sup>ème</sup> mois</b> * :	15 IPR plafonnées à 1 500 €
La naissance intervient <b>à partir du 37<sup>ème</sup> mois</b> * :	30 IPR plafonnées à 3 000 €

IPR : Indemnités Perte de Revenu



Le Rendez vous AGIPI de l'Inspection Février 2022  
Document à usage interne exclusivement

\* : suivant la souscription de la garantie Indemnités perte de revenu




# L'incapacité de travail

## Le forfait maternité

Avantage CAP 



### Les conditions

-  une garantie IPR doit avoir été souscrite
-  le cumul des classes en IPR (IPR1 + IPR2) souscrites doit être au moins d'une classe
-  la franchise minimum souscrite en Maladie doit être inférieure ou égale à 60 jours pour l'une des IPR



Les garanties suivantes ne sont pas concernées par ce forfait :

- Complément au régime professionnel
- Remboursement des frais professionnels
- Complément Homme-clé

# L'incapacité de travail

## Les rechutes

Avantage CAP 



Un délai de **12 mois** contre 2 sur la plupart des contrats du marché (sauf pour les pathologies rachidiennes)



## L'incapacité de travail

### La reconstruction mammaire

Avantage CAP 



- En cas d'ablation de matériel d'ostéosynthèse, il ne sera pas appliqué de nouvelles franchises.
- En cas de reconstruction mammaire à la suite d'un cancer du sein ayant déjà donné lieu au paiement d'indemnités en cas d'incapacité de travail sur le présent contrat, il ne sera pas appliqué de nouvelles franchises.

Une disposition éthique  
et responsable

## L'incapacité de travail

### Les violences conjugales

---

Les arrêts de travail consécutifs à une violence conjugale de la part de son conjoint, concubin ou partenaire pacsé) sont désormais pris en charge par le contrat CAP, **sans application des franchises contractuelles.**

Avantage CAP 





# L'incapacité de travail

## Le remboursement des cotisations en cas d'arrêt de travail

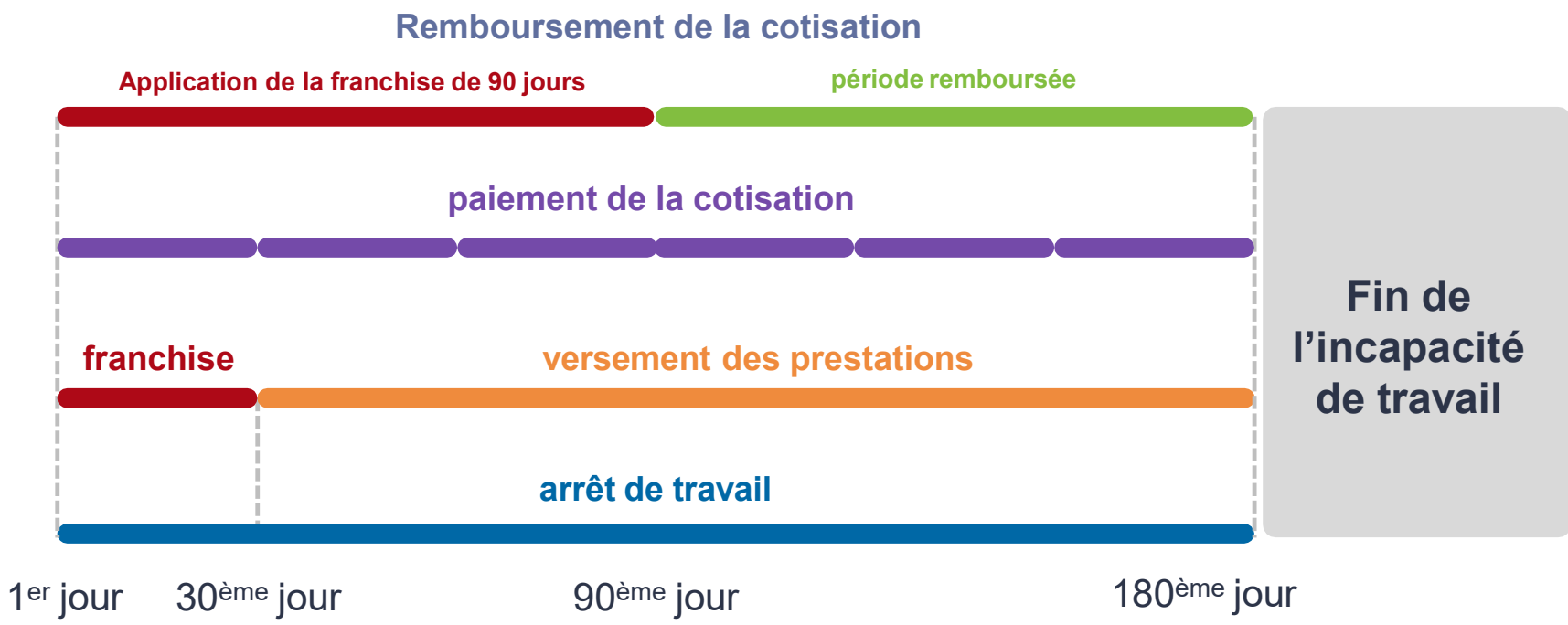
Avantage CAP 



Notre assuré est en arrêt de travail pendant 180 jours.  
Il a souscrit une garantie IPR avec une franchise 30/30/30.

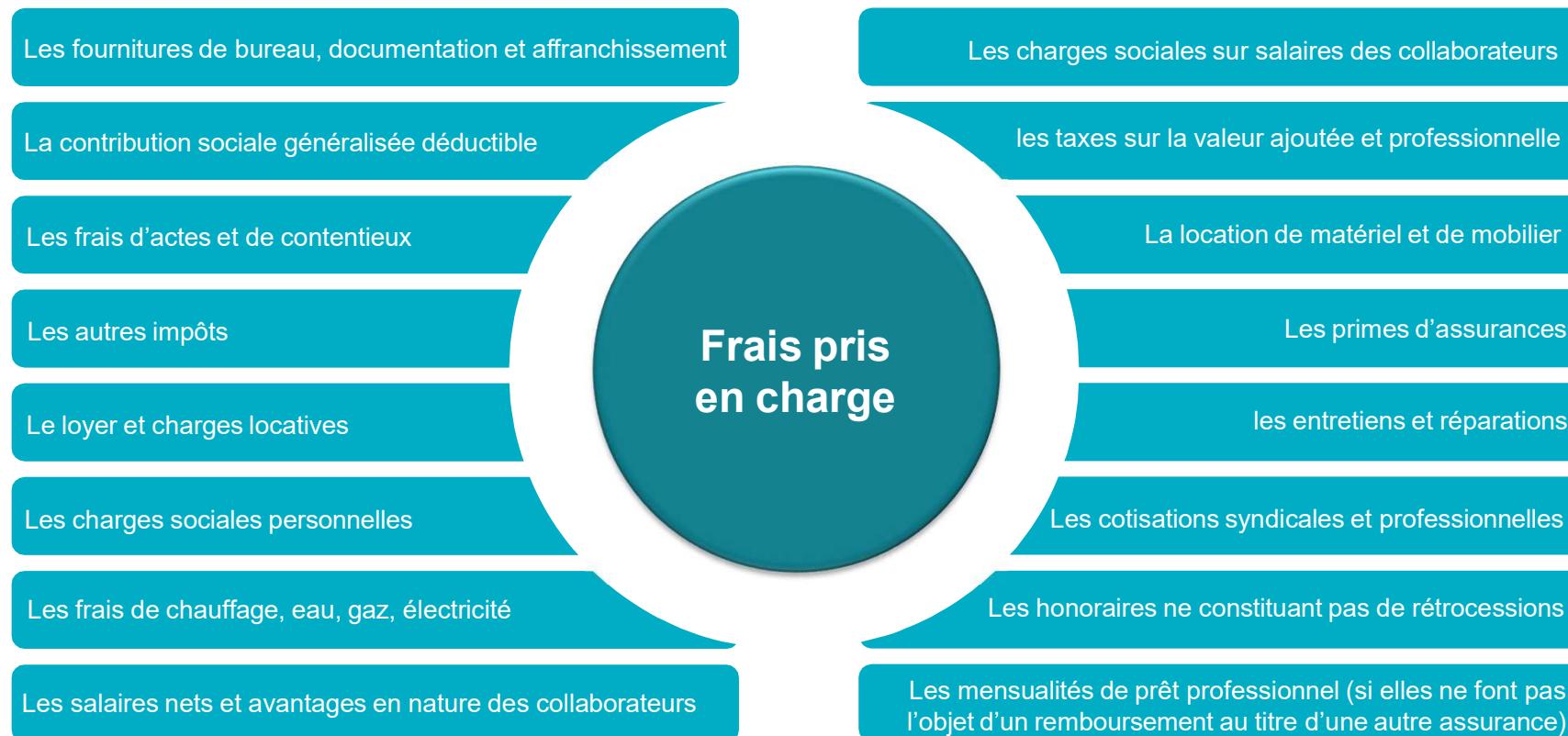


Le remboursement ne s'effectue qu'à la reprise d'activité !



# L'incapacité de travail

## La garantie Remboursement des frais professionnels



art. 27

# Sommaire



PRÉVOYANCE  
ASSURANCE DE PERSONNES  
Avril 2021



# L'invalidité

## La détermination du taux d'invalidité



art. 29 B

### Comment est déterminé le taux d'invalidité ?

#### 1. Barème croisé

Le taux d'invalidité est apprécié en fonction d'un croisement entre :

- l'invalidité fonctionnelle
- l'invalidité professionnelle

**Pour toutes  
les professions**

#### 2. Option invalidité professionnelle

Le taux d'invalidité est fixé par expertise en fonction de la seule invalidité professionnelle

**Pour les professions  
éligibles à un  
barème spécifique**

# La détermination du taux d'invalidité

## 2. L'option invalidité professionnelle

---

Avantage CAP 



➤ **Les professions concernées :**

Toutes les professions **qui bénéficient d'un barème spécifique** : professions non médicales réglementées, professions médicales et vétérinaires.

➤ **Le principe :**

Le taux d'invalidité est fixé par expertise :

- en fonction de la seule invalidité professionnelle
- avec au minimum le taux du barème spécifique

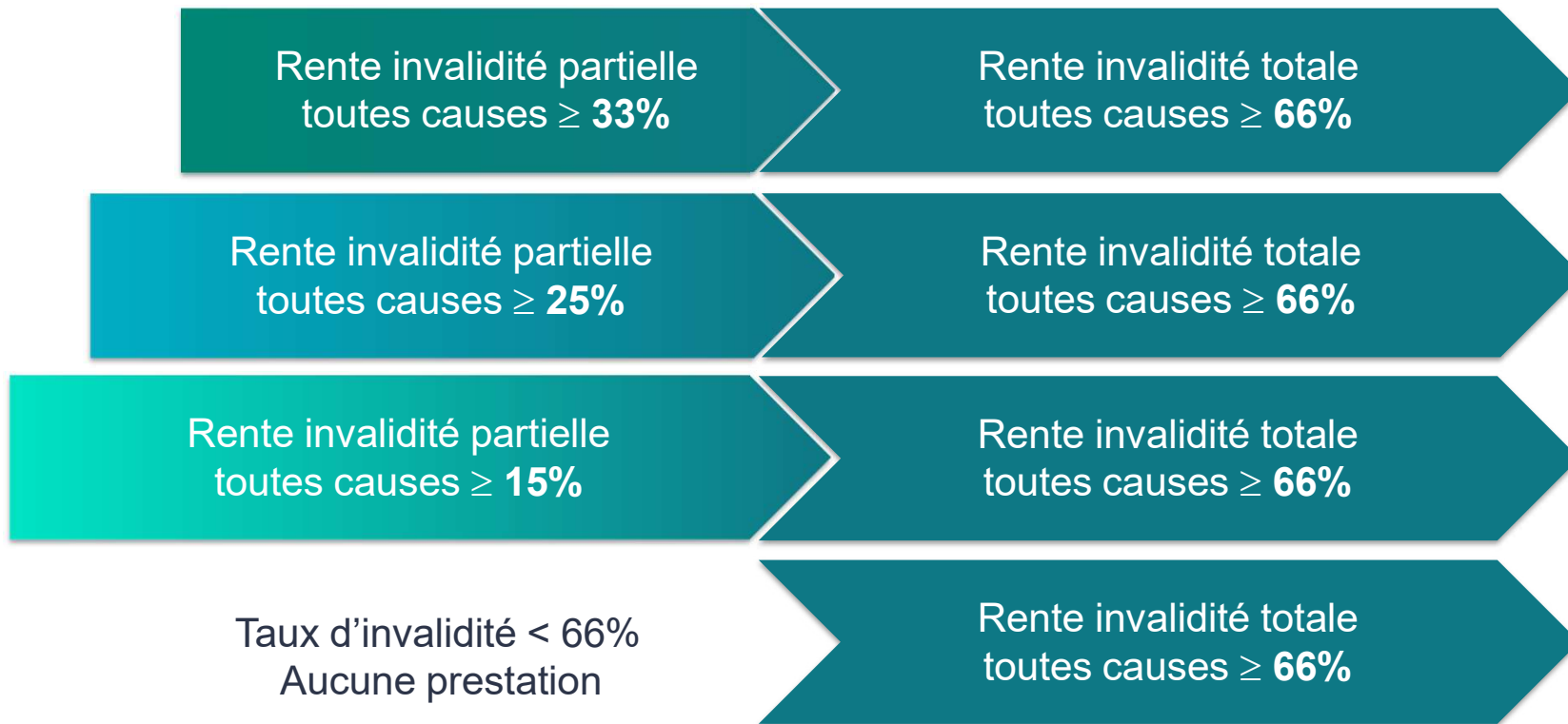
**En cas d'invalidité partielle** : application du rapport n/66



# L'invalidité

## Les seuils d'intervention

### Les différentes modulations pour la rente invalidité



# L'invalidité

## En résumé

Détermination de l'invalidité

Prestation en cas d'invalidité partielle

